

qui est la loi. Il est donc à la fois souhaitable et avantageux que le Sénat soit parfaitement équipé et préparé pour faire des études et des recommandations. C'est pour cette raison, surtout, que j'accueille avec plaisir la création du nouveau comité du Sénat des questions juridiques et constitutionnelles. Que les provinces et le gouvernement fédéral entament ou non des discussions dans ce domaine ne porte aucune atteinte, à mon avis, au droit du Sénat de prendre en tout temps l'initiative d'examiner et d'étudier ces questions.

Je veux maintenant mentionner les nombreuses recommandations contenues dans le rapport qui évoquent les comités mixtes des deux Chambres, tant les comités permanents que les comités spéciaux. Le comité n'a pas touché au Règlement du Sénat concernant les comités mixtes permanents, règlement qui ne pourrait être traité convenablement de façon unilatérale par le Sénat. Néanmoins, il recommande des discussions tenues conjointement avec la Chambre des communes en vue d'assurer toutes les améliorations nécessaires.

Le comité a aussi fait remarquer à la page 656...

qu'il y a beaucoup de doutes quant au fonctionnement efficace des comités mixtes spéciaux: il n'existe aucun principe bien net, par exemple, quant à la procédure à suivre par ces comités mixtes en ce qui a trait à la Chambre à laquelle on devrait imputer les frais subis, ou encore quant à décider si ces frais devraient être imputés au pro rata.

Tous ceux qui ont été membres d'un comité mixte ou comparu devant un tel comité viendront, je pense, de la justesse de ces observations. Elles révèlent des imperfections qui devraient être rectifiées et qui ne peuvent l'être qu'en prenant une action concertée au nom des deux Chambres. Personnellement, je ne vois pas pourquoi le Sénat ne devrait pas prendre lui-même l'initiative de procéder aux arrangements nécessaires en vue de tenir des discussions mixtes.

Le comité a aussi recommandé énergiquement qu'à l'occasion:

des comités spéciaux pourraient se réunir dans la salle même du Sénat. Ainsi, le public aurait l'occasion d'observer le Sénat dans l'accomplissement de l'une de ses tâches les plus utiles, l'examen en profondeur des textes de loi qui lui sont soumis.

Je sais que c'est là l'opinion du président lui-même. Bien avant l'établissement du

comité, j'avais eu l'occasion de discuter avec lui de certaines de ces questions, et c'était là une des propositions qu'il avait à l'esprit; j'y souscris de tout cœur. J'en ai parlé à d'autres sénateurs avant que le comité fasse ses recommandations. Certains sénateurs sont tellement attachés aux traditions de cette Chambre, et cela se comprend facilement, qu'ils trouvent difficile d'admettre que les comités pourraient se réunir dans cette Chambre; ils estiment qu'elle devrait être réservée à l'examen des bills à l'étape des première, deuxième et troisième lectures et, à l'occasion, aux débats en comité plénier, bien sûr, mais qu'il faudrait maintenir son caractère législatif. Je comprends leur point de vue. Je comprends qu'ils soient attachés à la tradition, mais d'excellentes raisons militent en faveur de l'utilisation de notre Chambre pour les séances de comités. Bien sûr, ils ne pourraient tous siéger ici en même temps. Il y a eu des précédents aux termes du Règlement. A mon avis, le comité des privilèges et élections doit siéger ici. Je sais qu'au Royaume-Uni le comité judiciaire, de la Chambre des Lords, et un autre comité également, siègent toujours dans la Chambre législative.

A mon avis, une des raisons pour lesquelles il est proposé que les comités aient l'occasion de siéger en cette Chambre, quand la Chambre n'est pas en session, c'est qu'on veut combler le vide qui existe dans notre présentation publique, lorsque le Sénat ne siège pas. Lorsque nous ne sommes pas ici en session, le public croit souvent, comme il le croit à l'égard de l'autre Chambre, que le Sénat ne travaille pas, que le Sénat n'étudie pas les affaires de l'État. Nous savons que tel n'est pas le cas, et l'idée d'utiliser cette enceinte lorsque la Chambre ne siège pas est excellente, et, pour ma part, j'y souscris d'emblée. J'adhère entièrement à cette proposition.

Je ne dis pas que le Sénat devrait rechercher la publicité, comme l'a insinué un sénateur très expérimenté. D'autre part, une bonne partie de l'incompréhension actuelle sur le fonctionnement du Sénat disparaîtrait si le public constatait comment le Sénat exécute ses travaux essentiels. Ce qui se cache sous le boisseau ne jette pas suffisamment de lumière.

Pour ce qui est des suggestions énoncées à la page 65 du rapport, relatives aux affiliations à un parti et aux caucus, et j'aimerais féliciter l'honorable sénateur d'être maintenant assis au premier rang; je ne sais pas si je devrais tirer des conclusions du fait qu'il est assis à